



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit du travail

Question au Gouvernement n° 1680

Texte de la question

LANCEMENT DE L'OPÉRATION " CV ANONYME "

M. le président. La parole est à M. Christophe Priou, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Christophe Priou. Ma question s'adresse à Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Patrick Roy. Et du chômage !

M. Christophe Priou. L'emploi est le principal problème que rencontrent nos compatriotes en cette période de crise.

Il faut avoir le courage de le reconnaître : en matière d'accès à l'emploi, tout le monde n'a pas les mêmes chances. Lorsque l'on a un nom à consonance étrangère, lorsque l'on habite certains quartiers défavorisés, lorsque l'on présente un handicap, passer le filtre du CV peut être un véritable parcours du combattant pour un demandeur d'emploi, et la sélection ne se fonde pas toujours sur les compétences. Ainsi, un candidat souffrant d'un handicap reconnu par la COTOREP a deux fois moins de chances qu'une personne valide de décrocher un entretien d'embauche.

Le recours au CV anonyme au cours des procédures de recrutement est d'ores et déjà pratiqué dans certaines entreprises comme la RATP, à laquelle il a notamment permis de réduire la discrimination par l'âge. Mais les réticences des entreprises sont encore fortes face à cette pratique, dont elles incriminent en particulier la complexité et le coût.

Dans ce domaine, où il s'agit de faire changer les mentalités et les comportements, nous devons être pragmatiques. Vous avez lancé hier, monsieur le secrétaire d'État, une expérimentation du CV anonyme dans sept départements, dont la Loire-Atlantique. Comment ces expériences vont-elles se dérouler ? Quels effets en attendez-vous ?

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Monsieur Priou, le problème que vous évoquez n'est pas mince.

Quelques chiffres, tout d'abord, afin de bien comprendre la situation. Aujourd'hui, en France, dans notre République, si vous avez plus de cinquante ans, vous avez trois fois moins de chances de décrocher un entretien d'embauche que si vous avez trente ans. Vos chances sont réduites d'autant si vous avez un nom à consonance maghrébine et elles le sont de 30 % si vous êtes une mère de trois enfants. Ces chiffres sont violents, mais ils décrivent une réalité, celle de la discrimination à l'emploi dans notre République, et ils sont indignes de la conception que nous nous faisons tous, me semble-t-il, du pacte républicain.

Ce sujet était depuis trop longtemps un tabou. À la demande du Président de la République et du Premier ministre, Xavier Darcos, Éric Besson, Yazid Sabeg et moi-même avons lancé hier une expérimentation du CV anonyme dans cinquante entreprises volontaires, avec l'appui de Pôle Emploi. Cette expérimentation aura lieu dans sept départements, dont la Loire-Atlantique, dont vous êtes l'élu.

Le but est simple : mettre fin aux idées reçues et montrer qu'en matière de recrutement, il est dans l'intérêt des entreprises de diversifier. Le fait de donner sa chance à un senior et de lui permettre de rejoindre une équipe ne constitue pas pour une entreprise une contrainte, mais une opportunité.

Le CV anonyme suffira-t-il ? Certainement pas. Sommes-nous sûrs de réussir ? Non. Mais il est une chose dont nous sommes sûrs : nous n'avons pas le droit de ne rien faire. Et il est une conception que nous pouvons

partager sur tous les bancs de la représentation nationale : nous n'avons pas le droit de rester passifs ; crise ou non, il y va non seulement de l'emploi, mais aussi du sens de notre pacte républicain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1680

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 novembre 2009